

donner asile, s'engageant pour sa part à leur procurer, fût-ce en se faisant quêteur, le couvert et le vêtement. Les enfants furent admises. Cependant l'aumônier cherchait comment il pourrait accomplir sa promesse, lorsque l'écrivain bien connu, Laure Conan, lui suggéra d'établir l'Œuvre du Pain de Saint-Antoine pour ces enfants. Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, donna à M. DeLamarre les autorisations nécessaires. Comme celui-ci partait alors pour un séjour de quelques semaines aux Etats-Unis, il prévint les Hospitalières de garder les orphelins, en s'ouvrant aux religieuses de son intention d'établir à son retour l'Œuvre du Pain en faveur de l'orphelinat naissant. Désirant un signe de saint Antoine, il confia au Thaumaturge que si, au retour de son voyage, il trouvait sa statue rendue à Chicoutimi, il considérerait comme lui étant agréable l'établissement de l'Œuvre du Pain. L'abbé DeLamarre n'avait soufflé mot à âme qui vive du signe demandé. Or, à son retour il trouva une statue de saint Antoine qui l'attendait. Il la fit bénir à la cathédrale et porter processionnellement à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, où elle se trouve encore. M. DeLamarre expliqua du haut de la chaire de la cathédrale le fonctionnement de l'Œuvre du Pain. Aussitôt plusieurs personnes firent des promesses de pains, en retour de faveurs demandées, et que jusque-là elles avaient vainement sollicitées. Ces faveurs leur furent accordées tout de suite, et en quelques mois la dévotion au Thaumaturge prit à Chicoutimi un essor merveilleux. *L'Oiseau-Mouche*, alors publié au Séminaire de Chicoutimi, porta l'événement à la connaissance de ses lecteurs. (1)

Entre temps, M. DeLamarre déposa lui-même, dans le tronc des requêtes à saint Antoine, une promesse écrite, en vue d'obtenir certaines faveurs très importantes. Il s'engageait, s'il était exaucé, à faire une aumône, et surtout à propager la dévotion au Saint par tous les moyens qui s'offriraient à lui, et qu'il pourrait employer sans nuire aux occupations de son état, alors nombreuses.

Il fut exaucé le jour même qu'il fit cette promesse, et avec un ensemble de circonstances tel que M. DeLamarre

---

(1) Vol. II, numéros 15, 16, 17, 21, etc.